

DEC212350DR07

Décision modifiant la décision DEC211307DR07 du 16 Mars 2021, portant délégation de signature à **Mme Cécile BATIGNE VALLET, directrice de l'unité UMR5138 intitulée ARCHEOLOGIE ET ARCHEOMETRIE**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5138, intitulée ARCHEOLOGIE ET ARCHEOMETRIE, dont la directrice est Cecile BATIGNE VALLET;

Vu la décision DEC211307DR07 du 16 Mars 2021, portant délégation de signature à Mme Cécile BATIGNE VALLET, directrice de l'unité UMR5138, intitulée ARCHEOLOGIE ET ARCHEOMETRIE

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DECIDE :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision DEC211307DR07 du 16 Mars 2021, susvisée, est modifié comme suit;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cecile BATIGNE VALLET, délégation de signature est donnée à Mme Christine OBERLIN, directrice adjointe, à Mme Valerie MERLE, Ingénieur de recherche et à Mme Nedjima KACIDEM, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 2

La présente décision, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1er Juillet 2021

Le délégué régional
Laurent BARBIERI

